



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Demande d'autorisation d'exploiter une plateforme logistique sur le territoire de la commune de PLOISY présentée par la société AMF QSE

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté du 11 janvier 2019, une enquête publique qui sera ouverte **du lundi 11 février 2019 au mercredi 13 mars 2019 inclus**, dans la commune de **PLOISY** relative à la demande présentée par la **société AMF QSE** dont le siège social est situé 14, allée du Piot – ZAC Pôle actif – 30660 GALLARGUES-LE-MONTUEUX, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une plateforme logistique sur le territoire de la commune de **PLOISY**.

Ce projet est composé d'un entrepôt de sept cellules de stockage de matériaux combustibles non dangereux.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale, dans la mairie de **PLOISY** aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de **PLOISY**, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Le dossier complet est consultable sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne ([www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr)). Un accès gratuit au dossier est également possible sur un poste informatique à la Direction départementale des territoires, 50 boulevard de Lyon – 02011 LAON Cedex, sur rendez-vous.

Le public pourra adresser au commissaire enquêteur ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse mail suivante : [ddt-participation-public-icpe@aisne.gouv.fr](mailto:ddt-participation-public-icpe@aisne.gouv.fr). Il conviendra de préciser dans l'objet du message : « Enquête publique – Observations – Société AMF QSE ». La taille des messages et de leur(s) annexe(s) éventuelle(s) sera limitée à un mégaoctet. Les observations recueillies par voie électronique seront transmises dans les meilleurs délais au siège de l'enquête et au commissaire enquêteur.

Des informations peuvent être également demandées auprès de la société **AMF QSE** dont le siège social est situé 14, allée du Piot – ZAC Pôle actif – 30660 GALLARGUES-LE-MONTUEUX ou à la Direction départementale des territoires – Service environnement – Unité ICPE, déchets - 50 Boulevard de Lyon – 02011 LAON Cedex.

Monsieur Philippe DELEHAYE, officier de la gendarmerie en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.  
Le commissaire enquêteur désigné sera présent aux jours, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEU
Lundi 11 février 2019	14h00-17h00	PLOISY
Mercredi 20 février 2019	14h00-17h00	PLOISY
Jeudi 28 février 2019	9h00-12h00	PLOISY
Samedi 9 mars 2019	9h00-12h00	PLOISY
Mercredi 13 mars 2019	14h00-17h00	PLOISY

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), dans la mairie de PLOISY et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susmentionnée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus. Cet arrêté vaudra décision :

- sur la demande d'autorisation d'exploiter au titre de l'article L.512-1 du code de l'environnement,

Fait à LAON, le 11 JAN. 2019

Pour le Directeur départemental des territoires et par délégation,  
Le Chef de l'Unité ICPE,  
Thomas BOSSUET